



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A202645

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Affaires générales

OBJET : Délégation de signature accordée à Monsieur Mickaël ALBERT, Chef de Service Restauration Scolaire de la Direction de l'Education

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu le Procès-Verbal du conseil communautaire du 9 avril 2026 au cours duquel Monsieur Fabrice MICHELET a été élu président de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Vu l'arrêté n°A202625 du 14 mai 2026 portant délégation de signature aux membres de la direction générale de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Vu l'arrêté n° A202531 du 19 mai 2026 portant délégation de signature à Madame Delphine BELLLOT, Directrice de la Direction de l'Education,

Vu l'organigramme des services,

Considérant l'intérêt d'accorder délégation de signature à certains chefs des services opérationnels afin de faciliter la gestion des affaires communautaires,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° A202405 en date du 14 avril 2024 portant délégation de signature à Monsieur Mickaël ALBERT en tant que chef de Service Restauration Scolaire au sein de la Direction de l'Éducation et à Monsieur Thomas HAY responsable adjoint du service restauration scolaire est abrogé.

Article 2 : Sous la surveillance et la responsabilité du président, délégation de signature est accordée à Monsieur Mickaël ALBERT, chef de Service Restauration Scolaire au sein de la Direction de l'Éducation, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des :

- Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 3 000 € HT après notification des marchés et accords-cadres à l'issue des procédures relatives aux règles de la commande publique (MAPA ou procédures formalisées),

- Dépôt de plainte au nom de la communauté de communes Mellois en Poitou pour les infractions commises au sein des équipements de la communauté de communes et sur les biens destinés au fonctionnement du service restauration de la direction Education.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mickaël ALBERT, la présente délégation de signature est octroyée à Monsieur Thomas HAYE, responsable adjoint du service restauration, pour la signature des actes mentionnés ci-dessus.

Article 4 : Le délégant exerce sa compétence concurremment avec les délégués.

Article 5 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes Mellois en Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux Sèvres, publié en ligne et notifié à l'intéressé.

Article 6 : Ampliation adressée au :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le
Signature :

Notifié le
Signature :